

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La rue du Scherdemael est une voirie d'aspect encore champêtre qui traverse une partie significative de notre poumon vert qu'est « Neerpede ». Si le caractère rural du quartier n'a pas disparu, force est de constater que les nombreux promeneurs de la zone sont confrontés à un trafic automobile croissant (de nombreux itinéraires GPS amènent les conducteurs à utiliser la rue). Si les riverains sont habitués au fait que, faute de trottoir sur des portions significatives de la rue du Scherdemael, les piétons sont obligés d'emprunter la voirie, les véhicules en transit n'ont pas les mêmes réflexes. Les usagés faibles sont donc confrontés à des situations inconfortables et parfois dangereuses.

Il me revient qu'à la suite des démarches de riverains, vous vous pencheriez avec le Collège sur cette situation à laquelle il devient nécessaire de remédier sur cette voirie de moins en moins tranquille. Pourriez-vous nous exposer vos conclusions et les aménagements que vous comptez proposer ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Pour la rue de Scherdemael, il existe deux approches pour trouver une solution aux problèmes mentionnés. Une à court terme et une à long terme.

Après plusieurs contacts avec les habitants de la rue et la nouvelle situation pendant la pandémie, qui a amené beaucoup plus de piétons dans la rue, la commune étudie actuellement la proposition des habitants de voir une éventuelle fermeture de la rue au niveau de la rue des Papillons.

Cela permettrait d'empêcher très efficacement le trafic de passage non autorisé, sécuriser la rue et de permettre aux résidents de continuer à avoir un accès complet.

A long terme. Un bureau d'étude a réalisé une étude du réaménagement de la rue de Scherdemael entre la drève Tyl Uylenspiegel et la rue de Neerpede. Ce réaménagement vise à remodeler la voirie en zone résidentielle (« zone 20 ») afin d'apaiser le trafic automobile et donner une place centrale aux piétons et cyclistes. L'étude technique a été réalisée entre novembre 2019 et le mois d'août 2020 en concertation avec les services communaux, « Bruxelles-Environnement » et « Urban ». Le projet de réaménagement a été présenté par le bureau d'étude au Collège le 20 octobre 2020 et doit être intégré dans le planning budgétaire pour l'exécution.

G. VAN GOIDSENHOVEN demande si le projet à long terme devant faire évoluer la rue vers une « zone 20 » a-t-il déjà été présenté aux habitants ? L'enjeu est toujours important d'impliquer les habitants dans ce genre de dossier et pouvoir tenir compte de leur avis, vu qu'ils sont régulièrement demandeurs.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'il s'agit d'un récent projet du service « Développement durable ».

Monsieur l'Échevin NEUZY confirme qu'on en est actuellement juste au stade du projet.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que la consultation des habitants se fera en amont du projet et non en aval. Il demande au Collège de contacter les riverains, ce qui pourrait éviter de futures interpellations. Ici, il y a encore le temps de procéder à cela, le Collège a tout à y gagner.